



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Établissement d'une zone protégée forte (ZPF) dans l'archipel de Chausey

Question orale n° 145

### Texte de la question

M. Bertrand Sorre attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'établissement d'une zone protégée forte (ZPF) dans l'archipel de Chausey. La France s'est engagée depuis 2022 à classer en aire protégée 30 % de ses écosystèmes terrestres et marins, dont 10 % sous protection forte. L'archipel de Chausey est un quartier insulaire de Granville, situé à 17 km de la côte normande. La perspective d'y établir une ZPF engendre de très fortes et légitimes inquiétudes. L'environnement naturel exceptionnel de l'archipel de Chausey est un joyau déjà soumis à plusieurs dispositifs de protection et jalousement préservé. Son état de conservation témoigne d'ailleurs de la capacité des acteurs à avoir pris soin de ces espaces, qui constituent leur environnement quotidien. Les herbiers de zostères, riches en faune benthique et utiles à la biodiversité, présentent tous les signes de bonne santé. Ils y sont d'ailleurs en phase d'expansion géographique depuis 1982, Chausey abritant le deuxième plus grand herbier de France. Et pourtant, ils sont au centre de ce projet de création d'une ZPF. Pêcheurs professionnels, conchyliculteurs, élus du territoire, pêcheurs de loisirs sont tous investis ici dans une logique durable et œuvrent en ce sens. Ils s'opposent à ce projet alors qu'ils ont intégré des pratiques vertueuses visant une empreinte environnementale réduite. Les pêcheurs professionnels de Granville pratiquent une pêche artisanale, côtière qui n'a rien en commun avec la pêche industrielle et le pillage des fonds marins. La conchyliculture, vertueuse par l'action de filtration des bivalves, participe à l'amélioration de la qualité des eaux et régule d'elle-même ses zones d'élevage. Les associations encadrant la pêche de loisirs et la plaisance œuvrent au quotidien, parallèlement aux actions de l'OFB, pour sensibiliser et éduquer aux bonnes pratiques. Les acteurs du tourisme et les gestionnaires du site sont investis dans une logique de développement durable avec la volonté de limiter la fréquentation afin d'offrir aussi aux visiteurs une expérience de qualité. Les activités maritimes soutiennent l'économie et les emplois. Ces filières sont déjà économiquement fragilisées par une succession de crises (covid, Brexit, prédation des araignées de mer, flambée de l'énergie, raréfaction du bulot par le réchauffement des eaux, norovirus...). Les pénaliser entraînerait un déclin socio-économique global du bassin granvillais. L'objectif de préservation environnementale n'est ni rejeté, ni négligé. Bien au contraire, cette protection est un enjeu majeur pour les pêcheurs et éleveurs marins dont l'activité et son devenir dépendent directement de la santé des écosystèmes. Le souhait, unanime, est toutefois d'étudier et d'évaluer les interactions entre les activités humaines et les habitats benthiques avant d'adopter toute nouvelle mesure. Du reste, pour être efficace, la préservation de l'environnement s'inscrit nécessairement dans un temps long. Or il n'y a pas de politique durable sans adhésion des populations et pas d'adhésions dans l'incompréhension. Les acteurs de proximité, les élus locaux sont des alliés à associer. Aussi, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend préserver l'instance de concertation mise en place par l'État en avril 2023 et confortée le 29 juin 2023 par le ministre de la mer de l'époque, M. Hervé Berville.

### Données clés

**Auteur :** [M. Bertrand Sorre](#)

**Circonscription :** Manche (2<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question** : 145

**Rubrique** : Mer et littoral

**Ministère interrogé** : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

**Ministère attributaire** : Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [11 février 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [11 février 2025](#)